

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 21 Mai 2014 à 20 heures

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes CHABRIDON, PARENT, BILLOUD, SIGNORET, COULON
Mrs LAMY-PERRET, PRUDENT, PANNETIER, GUILLEMIN et REVILLON.

Mme PARENT est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 23 Avril 2014 est approuvé à l'unanimité en y apportant les modifications suivantes :

Le compte fêtes et cérémonies a pour numéro d'imputation 6232 et non 6262.

Le Conseil Municipal, à la demande de Mme le Maire, accepte de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Vote du taux des taxes et décision modificative du budget

Vote des subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions comme suit :

ADMR : 700 euros

Sapeurs pompiers : 1000 euros

Gym volontaire : 155 euros

Peinture sur soie : 155 euros

Retraite heureuse : 155 euros

Cantine scolaire Viré : 200 euros

Foyer rural : 200 euros

CECL : 100 euros

DDEN : 30 euros

VLHM : 60 euros

Tennis haut mâconnais : 60 euros

Sésame autisme 71 : 100 euros

Au fil des ans : 80 euros

Prévention routière : 30 euros

Amicale des donneurs de sang du haut Mâconnais : 30 euros

CSACL : 30 euros

Amicale des secrétaires de mairie : 30 euros

Les restos du cœur de Mâcon : 100 euros

Festival des lycéens 2013 pour les restos du cœur : 50 euros

Association dons d'organes : 50 euros

Clique cantonale : 30 euros

Comédia : 155 euros

Pour un total de 3500 euros.

Délibérations : Vote des taxes et décision modificative du budget 2014

Mme le Maire fait lecture du courrier reçu de la Préfecture. Le taux fixé à 41.47% pour le foncier non bâti ne respecte pas les règles de proportionnalité avec les autres taux. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal, décide de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation : 17,09 %

Taxe sur le foncier bâti : 12,04 %

Taxe sur le foncier non bâti : 41,46 %

Contribution foncière des entreprises : 17,28 %

Ce nouveau taux sur le foncier non bâti génère une recette inférieure de 2 euros.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le compte 73111 est diminuée de 2 euros et le compte 73112 (CVAE) sera augmentée de 2 euros pour équilibre, soit une recette totale de 181 960 euros en contributions directes.

Le conseil municipal souhaiterait une explication concernant les bases de calcul présentée par le service des impôts: demande sera faite auprès de Mme Malaterre, perceptrice du secteur.

Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Suite à un courrier de la Préfecture, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection désignant les membres de la Commission d'appel d'offres, Mme le Maire étant Présidente de droit.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, sont élus à la Commission d'appel d'offres :

Titulaires : Mrs GUILLEMIN, PRUDENT et Mme CHABRIDON

Suppléants : Mrs REVILLON, LAMY-PERRET et Mme COULON

Commission communale des impôts directs

L'administration fiscale demande que le conseil propose 12 membres titulaires et 12 membres suppléants. A cette suite, l'administrateur général des finances publiques sera chargé de nommer 6 membres titulaires et 6 membres suppléants parmi les deux listes de 12 personnes proposées.

Après réflexion, le conseil municipal propose :

Titulaires : Mmes CLÉMENT, CHABRIDON, COULON, JAZÉ Nelly, Mrs LAMY-PERRET Daniel, VACANT, GOMES Julio, JACOB Jean-François (Viré), PANNETIER Christophe, GUILLEMIN Jacky, LAMY-PERRET Michel, PRUDENT Jean-Christian

Suppléants : Mmes GEORGES, BOURBON, PARENT, SIGNORET, BILLOUD, Mrs JAILLET Georges (Viré), PAIN, PHILIBERT Serge, LEMIÈRE, DELORE Jean-Claude, REVILLON, POUILLAT

Contribution communale au SDIS

A l'unanimité, le conseil décide que la Contribution communale au Service D'Incendie et de Secours, mise à la charge des communes à compter du 01.01.2015, sera versée trimestriellement.

Étude de devis

Travaux de l'appartement de la poste

- Le devis des toilettes du bas est en attente, peut-être est-il nécessaire de changer uniquement le réservoir.

Des précisions seront demandées à l'artisan. Un courrier d'explications sera adressé aux locataires.

- Le devis de la SARL COUTURIER pour la fabrication d'une trappe de visite d'un montant de 780 euros TTC est accepté.

- Le devis d'isolation des combles de la SARL COUTURIER d'un montant de 2130,41 euros TTC est accepté.

Travaux de l'agence postale et de la caserne

Un dossier de subvention avait été sollicité auprès du Conseil Général pour des travaux du local des pompiers. et façade de la poste. Le dossier a été écarté car les travaux de la caserne ne sont pas subventionnables par le Département de Saône-et-Loire, le bâtiment n'ayant pas vocation à recevoir du public.

Seuls les travaux de la façade de l'agence postale pourraient être éligibles.

Compte tenu des délais impartis, il n'est pas possible de redéposer pour cette année 2014, un nouveau dossier auprès du conseil général. Une nouvelle demande sera étudiée pour 2015. Le règlement d'intervention au Département sera sollicité préalablement.

Petite salle des fêtes

Le conseil demande à ce que M LAFFAY, menuisier, vienne sur place pour l'établissement d'un devis pour une cimaise de 15 cm de large sur tout le mur nord intérieur.

Cour de la salle des fêtes

Le conseil accepte le devis de l'entreprise PAGNON pour le sablage du parking derrière la mairie pour un montant de 2 980,69 euros TTC.

Comptes-rendus de réunions diverses

- Mme CLÉMENT fait le compte-rendu de la réunion sur les rythmes scolaires qui s'est tenu dans les locaux du CECL à Viré le 12 Mai dernier.

Le CECL a présenté l'organisation des rythmes scolaires mis en place avec son concours, dans les écoles de Clessé, Montbellet, Azé et St Albain. La commune de Viré n'a pas fait appel au CECL: les rythmes scolaires seront assurés essentiellement par les enseignants, au travers d'une alternative aides aux devoirs et activités ludiques.

- Les commissions ont été mises en place au dernier Conseil de Communauté. Le budget a été présenté. Lecture a été faite de la nouvelle convention entre le CECL et le CLEM.

L'inauguration de l'office du tourisme aura lieu le 06 Juin à 18h30.

- Dernier comité de lignes

A la suite de notre demande, la SNCF nous indique qu'il n'y aura pas, au moins dans l'immédiat, de panneau d'information à la gare notamment pour annoncer les retards. Les informations peuvent être obtenues en temps réel sur smartphone.

- SIVU Assainissement Fleurville/Viré

Jean-Christian PRUDENT a été élu Président pour succéder à Yves PERRIN de Viré.

Questions diverses

- La Préfecture nous a indiqué récemment que trois traitements contre la flavescence dorée devront être opérés sur la vigne dans notre zone.

- Commission fleurissement

Le conseil donne son accord pour que la commune s'inscrive au concours de fleurissement.

- A la demande de M PEULET, une réunion sera organisée en vue de rencontrer les nouveaux élus courant octobre 2014.

- Nous avons reçu le message d'un vétérinaire à la recherche d'un local pour s'installer sur le territoire ou ses environs.

- Mme CLÉMENT se rendra à l'assemblée générale de l'ADMR qui aura lieu le 05 Juin 2014 à La Salle.

- Mme COULON se rendra à la réunion pour le tirage des jurés d'assises qui aura lieu le Mardi 27 Mai 2014 à 15 heures à la Mairie de Lugny.

- M PRUDENT se rendra à l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale qui aura lieu le 05 Juin prochain à 17 heures Saint-Sernin-du-Bois.

- Concernant le pont de Fleurville, Mme le Maire contactera le Président de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Vaux pour faire un pont sur ce dossier.

- Nous sommes toujours dans l'attente de l'arrêté attributif de subvention du Ministère de l'intérieur pour notre demande de réserve parlementaire proposée par Monsieur le Député Thomas THÉVENOUD pour les travaux d'aménagement de la salle des fêtes (tables, estrade et rideau de scène).

- Une réunion a lieu le 24 Mai 2014 à 10 heures pour l'organisation de la fête du village du 21 juin prochain.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 26 Juin 2014 à 20 heures.

Le Maire

P CLÉMENT

AVIS

- Le secrétariat de Mairie sera fermé le Vendredi 30 Mai 2014. En cas d'urgence, vous pouvez joindre Mme le Maire au 03 85 33 91 80 ou un de ses adjoints au 03 85 33 19 44 ou au 03 85 33 10 90.

- Le T3 communal situé rue Saint-Exupéry est libre à compter du 1^{er} Juin 2014. Le loyer est de 505,44 euros+les charges. Vous pouvez vous adresser en Mairie.